



Passer de 39 à 35 heures

Par **barger**, le **06/12/2015** à **23:36**

Bonjour,

Je fais actuellement 39 heures/semaine (35 heures + 4 heures supplémentaires).
Ma société me paye bien mes heures supplémentaires sauf que j'aimerais passer à 35 heures pour des raisons d'organisation personnelle.

J'avais déjà fait une demande par le passé et on m'a reproché de vouloir "esquiver le travail".

Sachant que plusieurs personnes (dans d'autres services) sont aussi passées à 35 heures, je compte bien réitérer ma demande mais dans quelle mesure mon employeur peut-il me le refuser ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **07/12/2015** à **00:09**

Bonjour,

Vous ne pouvez pratiquement pas vous opposer à ce que l'employeur vous demande d'effectuer des heures supplémentaires dans les limites légales même si l'horaire contractuel n'est que de 35 h...

Par **barger**, le **07/12/2015** à **00:48**

Ce qui est dur à expliquer, c'est pourquoi le passage à 35 heures est accordé à certains et pas à d'autres ! Le patron exerce son pouvoir de direction, je sais bien, mais là encore, sans délégué du personnel, pas facile d'être considéré...

Merci encore !

Par **P.M.**, le **07/12/2015** à **09:07**

Bonjour,

Il ne s'agit pas réellement d'un passage à 35 h mais l'absence d'accomplissement d'heures supplémentaires et effectivement c'est du ressort du pouvoir de direction de l'employeur... Comme je vous l'ai dit dans un autre sujet, je pense que les salariés plus solidaires et déterminés pourraient déjouer les manœuvres de l'employeur pour qu'il n'y ait pas de Représentant du Personnel au besoin en faisant respecter les dispositions légales à ce propos...